

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA NIEVRE

**Numéro spécial  
du 27 mai 2005**

## Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>1</b>
<b><i>1. Préfecture</i></b>	<b>2</b>
• <b>1.1.direction de la réglementation et des collectivités locales</b>	
2005-P-1143-arrêté autorisant la commune de NEVERS à utiliser des machines à voter	2

# 1. Préfecture

## 1.1. *direction de la réglementation et des collectivités locales*

### **2005-P-1143-arrêté autorisant la commune de NEVERS à utiliser des machines à voter**

Vu le code électoral, notamment son article L. 57-1 ;

Vu la demande présentée par M. le Maire de Nevers en date du 3 novembre 2004 ;

Sur proposition du Secrétaire Général,

A R R E T E

Article 1<sup>er</sup> : La commune de Nevers (43 082 habitants) est autorisée à utiliser des machines à voter.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Maire de Nevers et publié au recueil des actes administratifs du département de la Nièvre

Fait à Nevers, le 25 avril 2005

Pour le Préfet,  
Le secrétaire Général de la Préfecture  
De la Nièvre

Florus NESTAR